

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RS - Fonds de concours du réseau de sentiers d'agglomération - Proposition d'attribution d'aide pour des travaux de balisage sur l'itinéraire Bois Plan, inscrits au réseau de sentiers d'agglomération - Commune de Challes-les-Eaux

• date de convocation le 08 décembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 375-17 C

objet **RS - Fonds de concours du réseau de sentiers d'agglomération - Proposition d'attribution d'aide pour des travaux de balisage sur l'itinéraire Bois Plan, inscrits au réseau de sentiers d'agglomération - Commune de Challes-les-Eaux**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que l'itinéraire de Bois Plan à Challes-les-Eaux fait partie du réseau de sentiers d'agglomération.

La commune souhaite améliorer le balisage. Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 3 672,50 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme	Montant
TOTAL travaux	3 672,50 €HT
Département de la Savoie (CTS)	1 469 €
Fonds de concours Chambéry métropole - Cœur des Bauges	550,88 €
Commune de Challes-les-Eaux	1 652,62 €

La commune de Challes-les-Eaux a sollicité Chambéry métropole - Cœur des Bauges afin de pouvoir bénéficier du fonds de concours du réseau de sentiers d'agglomération.

Vu la délibération n° 157-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 modifiant les règles d'attribution du fonds de concours au titre des dépenses d'investissement pour un montant égal à 25 % du coût résiduel HT restant à la charge de la commune avec un maximum de 10 000 € par opération,

Vu la délibération du Conseil municipal de Challes-les-Eaux du 29 juin 2016,

Vu les crédits correspondants inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde une aide maximale de 550,88 € à la commune de Challes-les-Eaux au titre du fonds de concours du réseau de sentiers d'agglomération pour des travaux de balisage sur l'itinéraire de Bois Plan, inscrit au réseau de sentiers d'agglomération. Cette aide sera versée, au prorata dans la limite maximum définie ci-dessus, une fois les travaux réalisées et les subventions perçues.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 375-17 C

Objet de l'acte : RS - Fonds de concours du réseau de sentiers d'agglomération - Proposition d'attribution d'aide pour des travaux de balisage sur l'itinéraire Bois Plan, inscrits au réseau de sentiers d'agglomération - Commune de Challes-les-Eaux

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20414H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20414H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017